

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2007-25

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet à 19h15  
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant  
assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses séances, après convocation  
légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire.

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 11 + 3 proc

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Sandrine BARRALIS –  
Christian DI MARTINO – Eliane CALDEI-VIDAL – Chantal BARBIER – Patrice  
MARTIN – Philippe ALLEGRINI – Jean-Marc BLANIC – Fabienne GALLI –  
Michel CORSINI

**Objet : Affectation du résultat  
D'exploitation de l'exercice 2019  
EAU ASSAINISSEMENT**

Absents avec procuration : Karine FAGES – Fabrice FONTAINE – Pascale  
PELLETIER  
Absente : Béatrice ROZIER

Secrétaire : Fabienne GALLI

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M49 en vigueur, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation  
du résultat de la section de fonctionnement tel que constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice écoulé.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.  
Le solde doit être affecté en résultat de fonctionnement reporté (002), en dotation complémentaire en réserve (1068 –  
excédent de fonctionnement capitalisé).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, après avoir entendu la lecture du Compte Administratif 2019, de statuer sur  
l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

REALISATION	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	
		220 065.72	264 164.85	Résultat exercice 44 099.13 €
REPORT N-1	Report / FONCT.		36 187.02	Excédent antérieur reporté 36 187.02 €
TOTAL	Réalisation + reports	220 065.72	300 351.87	80 286.15 €

Dès lors, il est demandé à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat du compte administratif  
comme suit :

- affectation obligatoire en R002 fonctionnement 47 364.00 €
- affectation en R1068 investissement 32 922.15 €

Ces résultats seront repris au budget primitif 2020 de l'eau et assainissement.

Le Conseil, l'exposé de Monsieur entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,  
**ACCEPTE l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 pour le budget Eau Assainissement**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Signé par : Gérard BRANDA  
Date : 23/07/2020<sup>e</sup> Maire,  
Qualité : Maire

Gérard BRANDA